



Conditions Générales de Vente (CGV)

1. Définitions

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation.
- Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation.
- OF : organisme de formation L'Univers des Langues, centre de Nantes.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

2. Objet et champ contractuel

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Les conditions générales peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par l'OF, les modifications seront applicables à toutes les commandes postérieures à ladite modification.

3. Responsabilité

3.1. Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

3.2. L'OF ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

3.3. Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

3.4. L'OF pourra être tenu responsable de tout dommage direct subi par le Client et résultant de l'exécution des actions de formation. L'indemnité due au Client, en réparation de son préjudice, ne pourra dépasser le montant correspondant aux sommes versées par le Client à l'OF au titre de l'année civile pendant laquelle le dommage a eu lieu.

4. Prix, modalités de facturation et de paiement

4.1 Les informations et/ou prix figurant sur les documents, catalogues, publicités, prospectus ou sites internet de l'OF ne sont donnés qu'à titre indicatif.

4.2. Les prix et modalités de paiement sont indiqués sur le devis et/ou le contrat de formation et/ou la convention de formation.

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. L'OF est non soumis à la TVA. Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de l'Univers des Langues, centre de Nantes.

4.3. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, l'OF se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

4.4. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

5. Documents contractuels et prise en compte des inscriptions

Pour chaque action de formation, l'OF adresse au client un devis en bonne et due forme. Si besoin, l'OF peut également établir un contrat ou une convention de formation.

5.1. Pour les clients personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception du dossier d'inscription en « bon pour accord ».

5.2. Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception de la convention de formation signée.

6. Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, l'OF est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. L'OF ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'OF, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'OF.

7. Conditions en cas d'interruption de la formation

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable auprès de l'OF l'intégralité du prix de la formation initialement prévue et non exécutée.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'OF ou si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié de plein droit. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

8. Report d'un cours

Pour les cours individuels, en cas de nécessité de reprogrammation d'un rendez-vous, un préavis minimum de 48 heures pendant les jours ouvrés est requis (tout cours annulé moins de 48 heures à l'avance sera facturé).

9. Refus de commande

Dans le cas où un Client passerait une commande à l'OF, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), l'OF pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

10. Convocation et attestations

10.1. Une lettre de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée au client. L'OF ne peut être tenue responsable de la non-réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation

10.2. Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émarginement, peut être fournie au client et/ou au stagiaire, à sa demande.

11. Propriété intellectuelle

L'OF est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à l'OF.

Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par l'OF est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

12. Collecte et traitement des données à caractère personnel

L'OF à rappeler au Client, que l'exécution du contrat rend nécessaire la collecte et le traitement de données à caractère personnel le concernant et concernant les stagiaires, et ce, afin de respecter les finalités suivantes :

- Permettre à l'OF de satisfaire aux articles L.6362-6 et suivants du Code du Travail, et plus spécifiquement l'établissement de feuilles d'émarginement,
- Permettre le suivi technique, administratif et pédagogique des actions de formation dans le cadre de la réalisation de la formation,
- Permettre l'exécution des obligations financières découlant du contrat.

L'OF tient à rappeler que le défaut de fourniture de ces données personnelles empêcherait la réalisation des objectifs ci-avant rappelés, et que la collecte de telles données conditionne plus généralement la conclusion et l'exécution du contrat.

Les coordonnées du responsable de ce traitement sont les suivantes : Anne-Laure PARIS – Dirigeante.

Les données à caractère personnel seront adressées aux formateurs intervenant au sein de l'organisme de formation, aux organismes financeurs le cas échéant, et aux autorités de contrôle, dûment habilitées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En application de l'article 13 du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, le Client est informé de ce qu'il dispose du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.

Ces données seront conservées pendant toute la durée de l'exécution du présent contrat, ainsi que, le cas échéant, pour la durée de sa prolongation éventuelle. Afin de permettre un suivi statistique, et préserver les intérêts de l'OF du point de vue de l'engagement de sa responsabilité civile, elles seront également conservées pendant une durée de 5 ans à compter du terme du contrat, correspondant au délai de prescription de droit commun. Cette durée pourra être prolongée le cas échéant, en cas de survenance d'évènements qui pourraient interrompre, ou suspendre ce délai de prescription.

Pendant cette durée, ces données feront l'objet d'un archivage, préalable à leur suppression définitive.

Le Client est également informé de ce qu'il dispose du droit de saisir une autorité de contrôle afin d'introduire, le cas échéant, une réclamation, en saisissant plus spécifiquement la Commission Nationale Information et Libertés (CNIL).

[13. Communication](#)

Le Client autorise expressément l'OF à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à un contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

[14. Droit applicable](#)

Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par l'OF ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent.

[15. Relation clients](#)

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut adresser un courriel à : nantes@univers-langues.com